

Motion de la section 19 (sociologie, démographie) du CNU au sujet de la LPPR, votée à l'unanimité

Grenoble, 10 septembre 2020

Les membres du CNU 19, réuni·es pour statuer sur les avancements et les PEDR, constatent une fois de plus, au travers des dossiers examinés, l'engagement professionnel, tant sur le plan de la recherche que de l'enseignement, des collègues relevant de la section, et la difficulté qu'il y a à les hiérarchiser pour leur attribuer des promotions trop peu nombreuses.

Les plus de 200 candidat·es qualifié·es en février dernier, dont une infime minorité peut faire sa rentrée 2020 dans des postes de titulaires, témoignaient déjà de la qualité remarquable des dossiers de nos collègues en recherche de poste. Or, on sait qu'il manque au moins 200 postes en sociologie et démographie pour que nos formations puissent proposer aux étudiant·es un encadrement assuré par des équipes stables qui ne soient pas minées par la précarité et le sous-effectif. Le manque de postes statutaires, mais aussi parfois de locaux est particulièrement cruel en cette rentrée perturbée par le COVID où les moyens devraient être largement augmentés afin de fournir un service public d'enseignement supérieur de qualité et protégeant la santé de ses étudiant·es et personnels. L'annonce par Frédérique Vidal de l'arrivée de 30 000 étudiants supplémentaires d'ici 2022 dans l'ensemble des disciplines sans création de postes statutaires, de même que le passage en force de la LPPR dans ce contexte d'incertitude généralisée nous choquent profondément.

Ce projet de loi, qui passe actuellement devant diverses commissions de l'Assemblée Nationale, dont les rapports préparatoires nous avaient déjà fortement alarmé·es, prévoit une multiplication des statuts précaires, le démantèlement et la démoralisation organisée de la fonction publique. Il accroît la part des financements court-termistes répondant à des effets de mode, au détriment des financements pérennes indispensables à une recherche scientifique de qualité et respectueuse des libertés académiques.

Cette loi parvient au Parlement sans aucune prise en compte des avis pourtant nombreux formulés par la communauté scientifique, plusieurs parlementaires et le Conseil Economique Social et Environnemental, qui appellent de leurs vœux une loi ambitieuse qui créerait les milliers de postes stables qui manquent aux universités et aux organismes de recherche, et qui donnerait aux chercheuses et chercheurs les moyens de se consacrer sur le temps long à des recherches fondamentales, qui font défaut en ce moment de lutte contre le coronavirus. Planifiant un effort budgétaire sur 10 ans, dont l'essentiel est appelé à se déployer après 2022, ce projet de loi n'offre à la communauté scientifique aucune garantie fiable d'amélioration de ses conditions de travail.

L'ensemble des dimensions qui nous inquiétaient dans les rapports préparatoires à la LPPR sont présentes dans le projet de loi, et c'est parce que nous refusons un système d'enseignement supérieur et de recherche basé sur la précarité, la compétition, le court-termisme et l'encadrement politique de la recherche scientifique, que nous appelons les parlementaires à prêter une oreille attentive aux revendications de la communauté scientifique. Nous les appelons aussi à ne pas se laisser abuser par les sirènes trompeuses d'un investissement public mal orienté tant sur la forme que dans le temps, qui loin de placer la recherche française aux premiers rangs de la recherche internationale, sacrifiera ce qui fait aujourd'hui sa force et devrait être consolidé.

Nous exigeons :

- que soient pris en compte les positions et projets défendus par nos instances représentatives et nos associations professionnelles (CP-CNU, C3N, AFS, ASES) ;
- la réaffectation des six milliards annuels du Crédit Impôt Recherche à la recherche publique ;
- l'augmentation significative des dotations annuelles des unités de recherche, plutôt que de penser la recherche à partir d'un système uniquement fondé sur des appels à projets concurrentiels ;
- la création de postes statutaires et la revalorisation des métiers et des carrières de tous les personnels de l'ESR.
- Les moyens matériels permettant de faire face à la croissance du nombre d'étudiant·es chaque année, notamment des locaux adaptés pour accueillir les étudiant·es dans les meilleures conditions sanitaires.

Enfin, nous prolongeons la suspension de la participation des membres de notre section dans les comités d'évaluation de l'HCERES.